

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2014

## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1882

présenté par

M. Serville, M. Nilor et M. Azerot

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 15 par les mots :

« , tout en conservant la compétitivité des entreprises ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa acte le principe de diversification des sources d'approvisionnement énergétique. Les objectifs sont multiples : réduire les énergies fossiles et augmenter la production d'énergie via les énergies renouvelables.

Cependant, aucune assurance n'est donnée quant aux conséquences économiques de la mise en œuvre de cette diversification des sources d'approvisionnement.

Aussi cet amendement vise à prévenir le risque d'augmentation brutale et irréversible du prix de l'énergie pour les entreprises.